

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 83 (2021)

**Artikel:** Crime et châtiment à Fribourg  
**Autor:** Praz, Anne-Françoise  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1048304>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CRIME ET CHÂTIMENT À FRIBOURG

Une exposition virtuelle proposée par des étudiant·e·s.

PAR ANNE-FRANÇOISE PRAZ

*Comment les délits sexuels étaient-ils traités par les tribunaux fribourgeois au XIX<sup>e</sup> siècle ? Quelles étaient les qualités requises pour entrer dans la police vers 1900 ? Comment La Liberté présentait-elle les affaires criminelles au cours du XX<sup>e</sup> siècle ? Quand et pourquoi la peine de mort a-t-elle été abolie dans le canton ? L'exposition virtuelle « Crime et châtiment à Fribourg » répond à ces questions et à bien d'autres encore par des textes courts, des images, des documents expliqués. Réalisée par des étudiant·e·s d'un séminaire de master en histoire contemporaine, elle est le résultat d'une collaboration étroite entre l'Université et les Archives de l'État, dans le cadre du centenaire de la Police de sûreté fribourgeoise<sup>1</sup>.*

« C'est extrêmement stimulant et motivant de travailler avec un objectif concret tel qu'une exposition », écrit un·e étudiant·e dans l'évaluation anonyme du séminaire. Comme professeure, cette remarque m'a ravie car tel était justement mon objectif : susciter une motivation pour la recherche en histoire du crime et de la justice, en proposant la réalisation d'un projet qui rendrait visible le travail des étudiant·e·s à l'attention d'un public extra-universitaire.

## UNE COMPÉTENCE À EXERCER : COMMUNIQUER LES RÉSULTATS DE RECHERCHE

Au Département d'histoire contemporaine, les séminaires de master s'efforcent de développer trois compétences : problématiser, documenter et communiquer. Notre séminaire insistait sur la dernière, en invitant les étudiant·e·s à fournir deux prestations. D'une part, la rédaction d'un texte académique présentant leurs résultats de recherche sur un sujet donné, avec toutes les exigences de contenu et de forme liées à cet exer-

<sup>1</sup> Voir <https://www.fribourg-crimeetchatiment.com/>.

Prosper Paul Macherel, la prison des Augustins en Basse-Ville de Fribourg, début du XX<sup>e</sup> siècle.  
Aujourd’hui, le bâtiment abrite le Tribunal cantonal. © Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg.



cice. D’autre part, la réalisation d’un volet d’une exposition virtuelle, qui reprenne le même propos avec des textes courts et synthétiques, des documents attrayants, sans négliger la qualité scientifique. Cette compétence de communication à l’attention d’un public non spécialiste s’avère essentielle pour préparer nos étudiant·e·s à poursuivre une carrière non seulement dans le monde académique, mais aussi dans les institutions muséales et patrimoniales, l’organisation d’expositions, de commémorations et de bien d’autres projets, réunis aujourd’hui sous le label de « public history ».

Avant de communiquer des résultats de recherche, il s’agit bien sûr de les élaborer. Ainsi, les deux autres compétences exercées en master (problématiser, documenter) ont occupé la première moitié du séminaire. La phase de problématisation invitait les étudiant·e·s à se familiariser avec les recherches existantes et leurs questionnements, par la lecture d’articles scientifiques. De ces travaux émerge un premier constat : ce qui est punissable aujourd’hui ne l’était pas forcément autrefois ou pas avec la même sévérité. Comment expliquer ces mouvements de pénalisation-dépénalisation en fonction du contexte ? Ensuite, une fois le comportement déclaré illicite et la peine établie, comment mettre en place un système de sanctions qui soit efficace, pas trop coûteux, socialement

et politiquement acceptable ? Les diverses recherches ont ainsi analysé l'évolution du traitement de certains crimes et délits dans la législation pénale fribourgeoise, ou encore le fonctionnement du système policier et judiciaire, en observant les ajustements entre les différents acteurs dont les intérêts et les contraintes divergent : juges, policiers, politiciens, journalistes, sans oublier les coupables, les victimes et leurs proches.

Dotés d'un bagage historiographique en lien avec leur sujet, les étudiant·e·s pouvaient ensuite aborder les documents d'archives. Contrairement au travail effectué dans d'autres séminaires, ils n'avaient pas à les rechercher eux-mêmes. En lien avec les archivistes Charles-Edouard Thiébaud et Aline Pury, nous avions préparé pour chaque sujet un corpus de documents, suffisamment étoffé/fourni pour travailler certains axes de recherche, et les étudiant·e·s pouvaient encore le compléter au besoin. Sur certains sujets sensibles, nous devions par ailleurs choisir soigneusement le corpus afin de respecter les précautions à prendre en matière de protection des données (délais). Lors de leur première visite aux AEF, les archivistes ont indiqué aux participant·e·s les règles entourant l'usage de dossiers sensibles (modes d'anonymisation par exemple) et leur ont fait signer une déclaration de confidentialité. Cette confrontation avec les documents a passionné les étudiant·e·s, qu'il s'agisse de dossiers judiciaires, de registres des prescriptions et sanctions imposées aux gendarmes, de débats et correspondances politiques. Ce qui s'est avéré particulièrement intéressant, c'est la possibilité de saisir des micro-histoires individuelles, qui obligent à reconstituer les contraintes d'une époque afin de mieux comprendre les actions des acteur·trices et leur marge de manœuvre. Certes, la familiarisation avec les archives prend du temps, il faut parcourir par exemple plusieurs dossiers judiciaires pour comprendre comment fonctionne l'instruction d'un cas. Heureusement, les étudiant·e·s ont pu compter sur les conseils et la disponibilité des archivistes.

Au terme de cette première étape, les étudiant·e·s disposaient de réponses provisoires à leurs questions de recherche, qu'ils pouvaient étayer à partir de leur documentation d'archives et discuter en lien avec la littérature scientifique en vue de la rédaction de leur travail académique. La seconde partie du séminaire s'est concentrée sur la réalisation de l'exposition virtuelle. Nous avons d'abord parcouru divers sites d'expositions historiques en ligne, repérant leurs atouts et leurs faiblesses, dans le but d'élaborer des critères de qualité pour guider notre réalisation. Rapidement, les étudiant·e·s ont dégagé trois niveaux de critères : la rigueur scientifique (images

et documents référencés, auteurs·trices des textes et du site identifiables, bibliographie), les qualités de la vulgarisation (textes courts, synthétiques, sous-titres accrocheurs, vocabulaire précis mais sans jargon) et enfin la qualité visuelle et l'aisance de navigation à l'intérieur de l'exposition.

Chaque étudiant·e a choisi une image principale, susceptible de documenter un élément intéressant de sa recherche, ainsi qu'une image secondaire à valeur plus illustrative ou esthétique. L'image principale fournissait le prétexte pour rédiger trois courts textes de vulgarisation : une présentation/critique du document, un contexte historique centré sur l'histoire fribourgeoise, et enfin un commentaire intégrant les résultats provisoires de la recherche. Sans oublier les légendes des documents, le titre et le sous-titre de la page ; la circulation dans l'exposition oblige aussi à rédiger un résumé accrocheur sur une page d'accueil, une biographie-présentation de l'auteur·trice de la page, ainsi que certains éléments qui apparaissent lorsque l'on clique sur un lien hypertexte (références bibliographiques, complément d'information, image agrandie, etc.). Au final, l'exercice de rédaction se décline en plusieurs types de textes qui doivent allier précision, concision et qualité de style. Ce n'est pas si facile d'écrire de manière courte, accrocheuse, tout en disant quelque chose de scientifiquement fondé. Dans une démarche coopérative, les étudiant·e·s ont soumis leurs textes à la critique de leurs camarades, jusqu'à l'obtention du produit final. Pour la réalisation technique, nous avons contracté un abonnement auprès d'une plate-forme de réalisation de sites, qui offre différents modèles. Donia Hasler, assistante en histoire contemporaine et très à l'aise avec les outils informatiques, a initié les étudiant·e·s (et la professeure !) à la construction de leur page. À vrai dire, les outils proposés sont assez faciles à manier, même si le modèle pré-formaté impose certaines contraintes. Plutôt que la construction d'une page, c'est la structure de l'exposition qui s'est avérée plus complexe. Comment présenter la page d'accueil ? Comment inviter le public à rentrer dans l'exposition ? Comment trouver un fil rouge entre les différents volets ? En visitant notre site, vous découvrirez les solutions trouvées.

## JUSTICE ET POLICE À FRIBOURG, UNE HISTOIRE EN CHANTIER

Les recherches présentées dans l'exposition offrent des incursions inédites dans l'histoire de la police et de la justice fribourgeoises, et cette histoire reste encore largement à écrire.

La thématique des délits sexuels, en phase avec l'actualité, a intéressé certains étudiant·e·s. Dans son analyse d'une série de dossiers judiciaires traitant de violences sexuelles sur mineur·e·s au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, Annouck Fellay relève la fréquence de l'idée selon laquelle les victimes auraient « provoqué » les agressions, perceptible à travers les témoignages et les questions posées par les magistrats. Léo Bulliard a traité une autre série concernant des cas d'homosexualité ou « débauche contre nature », avant sa décriminalisation dans le Code pénal suisse de 1942. Il souligne à quel point une telle accusation, et pire encore une condamnation, entraîne des conséquences dévastatrices pour les hommes concernés, leur vie professionnelle et familiale. Certains dossiers présentent même des accusations infondées afin justement de nuire à une réputation.

Mathias Praz, vignettes de l'exposition « Crime et châtiment à Fribourg ». © État de Fribourg - Mathias Praz.



Martin Bagnoud et Candice Rey traitent du Corps de Gendarmerie fribourgeois, institué par la *Loi de l'organisation de la gendarmerie* de 1852. Il est intéressant de souligner le lien entre cette loi et le contexte des multiples insurrections rurales des années 1850, hostiles au régime radical. Les registres des ordres du jour du Corps de gendarmerie fribourgeoise révèlent, dans les prescriptions et sanctions imposées, le comportement attendu des gendarmes. Soucieuse d'affermir la respectabilité de l'institution, la hiérarchie soumet ceux-ci à une forte pression afin qu'ils affichent un comportement moralement irréprochable, dans leur vie professionnelle autant que privée. Enfin, Daniel Bujard s'est intéressé à l'intégration des nouvelles méthodes d'identification judiciaire au sein de la Police de sûreté fribourgeoise, créée en 1920. Le canton devra rattraper son retard sous la pression fédérale, notamment dans les années

1940, lors de la réforme du *Moniteur suisse de police*, servant à l'identification des délinquants au niveau national.

Lisa Roulin et Elsa Angiolini ont confronté les dossiers de police et les articles du journal *La Liberté*, sur deux affaires criminelles : la cavale des bandits de Matran (1961-1962) et le hold-up de la Caisse d'épargne de Fribourg (1978). Entre ces deux moments, elles ont repéré une évolution du traitement journalistique de la criminalité. Si dans les années 1960 les journalistes s'en tiennent aux communiqués de la police, en 1978 ils mènent leur propre enquête, interviewant des témoins, élaborant des hypothèses. Cependant, une constante demeure : capter l'attention des lecteurs·trices en misant sur le côté romanesque. L'affaire des bandits de Matran est racontée comme un véritable feuilleton, chaque jour apportant sa nouvelle péripétie. Celle de la Caisse d'épargne est associée à l'augmentation des attaques à main armée « à l'américaine », très spectaculaires, avec recours aux armes à feu, port de cagoules et de gants, fuite en voiture qui achève la séquence.

La punition du crime constitue la quatrième et dernière thématique de l'exposition, déclinée en deux volets. Marie Verdon revient sur l'exécution capitale d'Étienne Chatton, en juillet 1902, le dernier guillotiné de Suisse romande. Sur la base du dossier judiciaire et de ses annexes, elle s'intéresse tout spécialement à saisir les arguments pour et contre le recours en grâce du condamné, que le Grand Conseil rejette finalement à une forte majorité. Cette peine abolie, il reste la prison, et celle de Bellechasse est régulièrement sous le feu des projecteurs au cours du XX<sup>e</sup> siècle, pour ses pratiques autoritaires et ses conditions de détention très dures. Dans les archives du Groupe Action Prison, fondé à Genève en 1975, Julia Litzen a retrouvé leur journal, *Le Passe-Muraille*, qui critique régulièrement le pénitencier fribourgeois. Cette feuille se veut une plate-forme d'échange entre ancien·ne·s détenu·e·s, prisonnier·ère·s, activistes, tous orientés vers des buts communs : que la population carcérale prenne conscience de ses droits, que le public s'indigne des conditions de détention afin que, au final, la prison change. Un sujet toujours d'actualité...

Ces esquisses de recherche démontrent la richesse des archives policières et judiciaires fribourgeoises, par ailleurs remarquablement inventoriées et classées, qui n'attendent que leurs chercheurs. Peut-être que cette fructueuse collaboration entre l'Université et les Archives d'État suscitera des vocations.

A.-F. P.